

1ère Campagne de la nouvelle CLASSE EXCEPTIONNELLE des agrégés
Bilan au niveau académique ... avant les résultats de la CAP Nationale

La CAPA (Commission Administrative Paritaire **Académique**) pour la campagne de promotion à la Classe exceptionnelle des **agrégés** (toutes disciplines confondues) a eu lieu le *lundi 5 février 2018* au Rectorat de Grenoble.

Si la FSU a été favorable à la création d'un nouveau grade qui permet une revalorisation salariale, nous condamnons ses modalités d'accès et revendiquons son accès au plus grand nombre comme nous l'avons fait pour la hors classe. Nous serons particulièrement vigilants aux inégalités académiques et de genre lors de l'accès à ce nouveau grade.

Les organisations syndicales n'ont pas pu toutes siéger à cette CAPA

Les Commissaires Paritaires, élus des personnels, n'ont pas pu tous siéger car il fallait être *Hors Classe* mais ne pas être *promouvable* à la Classe Exceptionnelle. C'est ainsi que dans certaines académies, certaines organisations syndicales élues n'ont pas pu siéger.

Néanmoins à **Grenoble, la FSU (SNEP, SNES, SNESUP) a pu siéger avec 1 titulaire et 2 commissaires à titre d'expert.**

Priorité aux collègues partant à la retraite !

Au titre du vivier n°1⁽¹⁾, le ministère a identifié au niveau national 5 148 agrégés *éligibles* en 2016 avec seulement 1200 promotions possibles en 2017 (2,51% du corps) mais devant atteindre 10% du corps en 2023, soit environ 4 800 promotions.

Au titre du 2nd vivier⁽²⁾, 5 848 collègues seraient éligibles pour 1 200 promotions environ en 2023 (soit 300 en 2017).

Ainsi, la grande majorité des collègues éligibles pourraient être promus d'ici 2023 à condition que *priorité* soit donnée aux collègues *proches* du départ à la *retraite*, c'est à dire de *limiter* la promotion de *collègues plus jeunes* afin de ne pas bloquer les futures promotions disponibles. C'est d'ailleurs un conseil du ministère lui-même!⁽³⁾

La part des différentes fonctions (ZEP, SUP...) du vivier 1

Au niveau national, environ 1/3 du vivier n°1 est constitué de PRAG, 1/3 de collègues affectés en STS ou CPGE, et 1/3 de collègues affectés en Education Prioritaire.

Dans l'académie de Grenoble, la Classe exceptionnelle est une promotion quasiment réservée à l'enseignement supérieur : en effet, plus de 85 % des candidats *sont issus de l'enseignement supérieur (PRAG, STS, BTS, CPGE)* contre seulement moins de 15% issus de l'Education Prioritaire.

En effet, les 100 candidatures sur 250 refusées par le Rectorat concernent pour la plupart des collègues de l'Education Prioritaire, dont les années en éducation prioritaire (RAR, ZEP, REP...) n'ont pas toutes été retenues par l'administration dans le décompte des années accomplies en situation difficile.

Pour la FSU, il est important qu'une clarification soit apportée sur les situations qui peuvent être décomptées, de façon à ce que les collègues de l'Education Prioritaire ne soient pas injustement pénalisés

Egalité H/F pour l'accès à la Classe Exceptionnelle :

Au niveau national, les hommes constituent 47,4% du corps des agrégés, mais ils représentent 60% du vivier 1 (et 53% de la hors-classe).

Au niveau académique, les inégalités se creusent encore plus : les femmes ne représentent que 26 % des candidatures au vivier 1 (contre 40 % au niveau national).

Pour réduire, les inégalités, la FSU demande l'application d'une politique volontariste, qui ne s'interdit pas de dépasser, dans la liste des promouvables retenue, le strict rapport des populations concernées.

Bilan de la CAPA

De la liste des 150 candidats éligibles, le rectorat a retenu une liste de **61 collègues (40%)** dont les dossiers seront transmis à la CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale), qui aura lieu le 19 ou 20 mars 2018. Au nom de la parité H/F, le rectorat a proposé strictement 26 % de femmes dans cette liste. De plus, sur les 45 candidats nés en 1957 ou avant, et donc proches de la retraite, 18 non pas été proposés par le Rectorat, au bénéfice de collègues plus jeunes.

Les commissaires paritaires de la FSU ont exprimé leur désaccord avec les choix du rectorat dont les avis n'ont pas permis de proposer dans la liste tous les collègues "en âge de la retraite" (HC 4^e échelon et 3^e chevron) malgré la note de service du ministère⁽³⁾.

La 2^e campagne de la Classe Exceptionnelle commence dès le mois prochain...

Une 2e campagne aura lieu exceptionnellement cette année pour la promotion à la classe exceptionnelle au 1er septembre 2018.

N'oubliez de recandidater sur i-prof.

En effet, le nombre de places sur la liste académique *proposée* à la CAPN dépend du nombre de *candidats* dans l'académie. Un message du rectorat devrait être envoyé sur les boîtes académiques dans les prochaines semaines.

Les candidats ayant déposé une demande de départ à la retraite à l'UGA en 2018 et 2019 sont invités à la communiquer au rectorat et nous transmettre une copie.

Pour contacter les commissaires paritaires de la FSU

berangere.philippon@univ-grenoble-alpes.fr (agrégés et professeurs EPS)
sally.brown@univ-grenoble-alpes.fr (agrégés)
elisa.santalena@univ-grenoble-alpes.fr (certifiés)

(1) **Le premier vivier** est constitué des professeurs agrégés qui ont atteint au moins le deuxième échelon de la hors classe, et justifient de huit années de fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières (dont éducation prioritaire et enseignement supérieur).

(2) **Le second vivier** est constitué des professeurs agrégés qui comptent au moins trois ans d'ancienneté dans le quatrième échelon de la hors classe.

(3) **Note de service du Ministère** : « Vous veillerez ainsi, dans l'établissement de vos propositions d'inscription au tableau d'avancement, à **préserver des possibilités de promotions** à l'issue de cette montée en charge. »